

Dépôt :  
Stéphanie EMPAIN

Luxembourg, le 18 novembre 2021  
Débat d'orientation sur le  
discours de haine



## RÉSOLUTION

Relative à la lutte contre le discours de haine

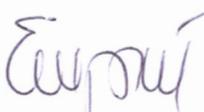
### La Chambre des Député-e-s,

- constatant que les exemples de discours de haine dans les médias sociaux sur internet et sur la place publique en général ne cessent de gagner en intensité ;
- redoutant que la cohésion sociale risque de souffrir si le discours de haine se normalise ;
- rappelant que la liberté d'expression est limitée par les mêmes conventions internationales qui la préservent, l'incitation à la haine raciale et la propagande de guerre constituant même des restrictions obligatoires ;
- considérant la recommandation générale n°35 du Comité de l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU relative à la lutte contre les discours de haine raciale (2013) ;
- considérant la recommandation de politique générale n°15 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les discours de haine (2016) ;
- considérant la stratégie et plan d'action de l'ONU pour la lutte contre le discours de haine (2019) ;
- la résolution du Parlement européen sur la discrimination publique et le discours de haine à l'égard des personnes LGBTI, notamment les « zones sans LGBTI » (2019) ;
- rappelant sa propre résolution adoptée en marge du débat relatif au rapport « Being black in Luxembourg » (2020) ;
- considérant la Charte de la Diversité Lëtzebuerg (2004) qui encourage les organisations signataires à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs et dans tous les actes relatifs à leur activité

## s'engage

- à adhérer à la Charte de la Diversité Lëtzebuerg ;
- à adapter son code de déontologie des député-e-s afin d'y insérer des dispositions relatives au discours de haine ;
- à proposer des formations et une offre de conseil relatives au discours de haine et aux discriminations à l'intention des mandataires nationaux et au personnel de l'administration parlementaire ainsi qu'aux groupes et sensibilités politiques ;
- à demander aux personnes victimes de discours de haine ainsi qu'à la société civile de témoigner sur leurs expériences au sein de la Chambre des Député-e-s si elles le souhaitent ;
- à lancer une campagne d'information relative au discours de haine pouvant englober des brochures, des émissions ChamberTV ou tout autre support médiatique jugé opportun ;
- à renforcer sa collaboration avec les acteurs étatiques et de la société civile proposant des offres pertinentes dans le domaine du discours de haine (Zentrum fir politesch Bildung, respect.lu, BEE SECURE...);
- à instaurer une journée parlementaire de lutte contre le discours de haine ;
- à commanditer un état des lieux avec recommandations sur la problématique du discours de haine ;
- à renforcer sa participation à des programmes de lutte contre le discours de haine au sein des instances internationales ;
- à œuvrer au niveau national et international pour atteindre une meilleure réglementation des plateformes des médias sociaux en matière de contenus haineux ;

## Signatures

  
Séphanie Aupain

  
Jan Brunculow

  
S. Carole HARTMANN